

Séance du 18 décembre 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	12 décembre 2023	12 décembre 2023
19	14	14 + 2		

**Délibération 2023\_12\_15 : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZEnR)**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

**Membres présents :** Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

**Membres absents non représentés :** Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD.

**Membres absents représentés :** Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Patrick MORENNE (donne pouvoir à Jean François MALTERRE).

**Secrétaire de séance :** Sandrine GUIBERT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à la loi, une concertation au sujet des ZA EnR a été organisée dans la commune :

- Une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 13/12/2023,

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (Cf Bilan de la concertation du public)

- 4 personnes ayant consigné des observations sur le registre
- 5 personnes présentes en réunion publique

et que les avis émis sont favorables aux propositions faites par le Conseil municipal, et à l'issue de la concertation :

**ZAEnR éolien**

Les zones d'accélération pour l'implantation d'installations éoliennes ainsi que leurs ouvrages connexes dans le tableau joint en annexe ont été identifiées.

**ZAEnR Photovoltaïques**

Projets photovoltaïques au sol : projet pour le Photovoltaïque au sol (parking de l'école de Saint Germain de Marencennes)

Projets photovoltaïques Toitures : Sur l'ensemble des surfaces urbanisées et à urbaniser de la commune, tous zonages confondus (U, AU, A et N)

**ZAEnR Géothermie** : Sur l'ensemble du territoire communal

**ZAEnR Biogaz** : Aucun projet

**ZAEnR Hydroélectricité** : Potentiel inexistant

**Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité**

IDENTIFIE

**ZAEnR éolien** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées listées dans le tableau ci-joint :

**ZAEnR Photovoltaïques**

Projets photovoltaïques au sol : projet pour le Photovoltaïque au sol (parking de l'école de Saint Germain de Marencennes)

Projets photovoltaïques Toitures : Sur l'ensemble des surfaces urbanisées et à urbaniser de la commune, tous zonages confondus (U, AU, A et N)

**ZAEnR Géothermie** : Sur l'ensemble du territoire communal

**ZAEnR Biogaz** : Aucun projet

**ZAEnR Hydroélectricité** : Potentiel inexistant

AR Prefecture

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

017-200080091-20231218-20231215-DE

Reçu le 29/12/2023

au Secrétaire général, référent préfectoral unique de Charente-Maritime,

- à la Communauté de Communes Aunis Sud,

- au syndicat mixte en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis,

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 18 décembre 2023.

Le Maire



Denis DUBOURGNOUX